

Commune de Pont-de-Poitte
COMPTE RENDU de la réunion ordinaire du conseil municipal du
Jeudi 31 juillet 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué le 25 juillet, s'est réuni le jeudi 31 juillet 2025 à 20h00, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christelle Deparis-Vincent, maire.

Présents : DEPARIS-VINCENT Christelle maire, MARQUES Patrick 1^{er} adjoint, PERNOT Daniel 2^{ème} adjoint, BUISSON Daniel 3^{ème} adjoint, CABOCHE Nadine, GAILLARD Nadine, GAVAND Jérôme, MEDIGUE Daniel, ROMAND Virginie, conseillers.

Absent excusé : DEVAUX Antoine, REVOL Pierre pouvoir à M. Daniel MEDIGUE, KOLLY Graziella pouvoir à Virginie ROMAND, BALLAND Pierre pouvoir à Nadine CABOCHE

Désignation du secrétaire : Mme Virginie ROMAND

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire

1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 juin 2025
2. Vie communale, dont :
 - Point par M. Patrick MARQUES 1^{er} adjoint, sur les dossiers animations / pôle de proximité / tourisme
 - Point Démarrage Etude RIVES de l'AIN
3. Locations Pôle santé
4. Travaux sur la commune, dont :
 - 4.1. Point par M. Daniel PERNOT, 2^{ème} Adjoint, sur les travaux en cours et prévus, travaux par les agents
 - 4.2. Réception travaux local technique et hangar à sel
5. Autres travaux sur la commune dont réfections voirie, choix de l'entreprise
6. Point salle multi-activités |
7. Vente de matériel communal
8. Urbanisme et foncier, dont :
 - 8.1. Point par M. Daniel BUISSON 3^{ème} Adjoint sur les dossiers d'urbanisme en cours
 - 8.2. Rétrocession 54 Grande Rue
9. Entretien des Espaces Naturels Sensibles
10. Demandes d'acquisition de parcelles communales
11. Achat de garages rue de la Gare
12. Télécommunications
 - 12.1. RODP Orange
 - 12.2. Réunion PRISME
13. Personnel, dont :
 - 13.1. Mouvements de personnel : suppression /création de poste,
14. Questions diverses
 - Lecture des circulaires préfectorales
 - Commentaire sur les derniers textes ou projets de loi sur les collectivités locales
 - Lecture de divers courriers et mails reçus

1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 juin 2025
Le procès-verbal du conseil municipal du 10 juin est approuvé à l'unanimité
2. Vie communale, dont :
 - Point par M. Patrick MARQUES 1^{er} adjoint, sur les dossiers animations / pôle de proximité / tourismeAnimation par les associations : 2 belles manifestations avec des repas bons et copieux, feux artifices réussis
Marchés nocturnes et du lundi : l'animation coûtant de plus en plus cher, il convient de prendre une délibération pour accompagner les associations qui animent celui-ci et de la monter à 250€.
Approbation à l'unanimité, une délibération sera prise.
 - Carte avantage jeunes : les réservations sont closes.

- Nous sommes sollicités pour participer au festival AlimenTerre : le conseil souhaite accueillir la projection du film « *Leurs champs du cœur* » en français, le 21 novembre. La diffusion se fera si possible dans la nouvelle salle

- Pour information une émission de « *La carte aux trésors* » sera tournée sur Terre d'Emeraude. La commune a été sollicitée pour accepter que les hélicoptères se posent sur le Stade

- Site internet et communication à la population : suite à notre souhait de moderniser le site internet et d'améliorer la diffusion des informations communales auprès de la population une demande de tarifs a été réalisée auprès de INTRAMUROS. Ils proposent une application permettant de recevoir sur son téléphone portable les informations et alertes communales, les informations de sites rattachés si la personne le souhaite et offre la possibilité de communiquer pour les associations. Le tarif pour la commune est de 20 € / mois si nous ne choisissons que l'option téléphone et de 45 € pour l'option téléphone + site, ce qui reviendra au même que l'option téléphone seule + garder notre site actuel.

Compte tenu de la liaison facile entre le site et l'application téléphonique, le conseil, à l'unanimité fait le choix de prendre l'option application téléphonique + site et de se désengager de *emonsite*. Le nom de domaine sera gardé. **Une délibération sera prise.**

- Elections municipales des 15 et 22 mars 2026 : la communication sur les réalisations devra être factuelle. Le mode de scrutin change : scrutin de liste et paritaire, il ne sera plus possible de rayer.

- Information sur la fréquentation touristique à mi saison : les hébergeurs sont complets mais on ne retrouve pas encore la foule dans les rues

- Animation diverse : une association d'animation sur le Pays des Lacs « Culture au Pays des Lacs » nous a sollicité pour organiser un concert à l'Eglise et partager un repas à la salle cet hiver. Pas d'autres précisions actuellement.

- Préparation des décorations de Noel : le Comité d'animation et le Foyer Rural ont des projets d'illumination de l'extérieur de la salle.

- Le conseil municipal remercie le Comité pour l'installation du panneau Bienvenue à PONT de POITTE le long de la RD678, en remplacement de l'ancien, réfléchissant la nuit.

- **Point démarrage étude Rives de l'AIN**

L'étude d'opportunité des rives de l'Ain a démarré le 29 juillet avec 2 temps forts animés par l'Atelier ZOU :

- Le COPIL de démarrage : avec 10 présents et élus des 3 communes.

Déroulé : connaissance et perception du site par une déambulation rue de la Gare et 5 points négatifs et 5 points positifs à relever pour chaque participant.

Salle : regroupement thématique des points observés pour « Rêver de l'espace » : ce qu'on veut voir et ne pas voir.

- Consultation publique auprès des locaux et touristes de 17h00 à 20 h00 sur le marché, 4 personnes de l'atelier ZOU pour animer + Cécile Duraquet du Pays Lédonien qui est restée en appui. Plus de 70 personnes ont participé.

- L'Atelier ZOU a également rencontré Mme ROSSI et M. Lionel MILLOT

3. Locations Pôle santé

Résiliations baux :

- Laurie MAYET quittera le cabinet partagé au 13/09/2025 (1 journée / semaine)
- L'association ASALEE quittera le cabinet partagé au 22/10/2025 (1 journée / semaine)
- Pauline RUELLE (réflexologie) a annoncé par mail qu'elle enverra prochainement sa lettre de préavis (déçu de partager un cabinet médical avec une esthéticienne)
- Les infirmières quitteront leur cabinet au 03/10/2025.

4. Travaux sur la commune, dont :

4.1. Point par M. Daniel PERNOT, 2ème Adjoint, sur les travaux en cours et prévus, travaux par les agents :

Tonte et arrosage, aménagement du local technique, préparation des marchés, poubelles.

1 seul agent actuellement, Pierre Genetet étant en formation personnelle

4.2. Réception travaux local technique et hangar à sel

Réception le 18 juillet : local fonctionnel, un peu d'enduit et quelques réfections extérieures

Le conseil départemental doit prochainement notifier une subvention de 30 000 € (pour rappel : une subvention de 40 487 € a été attribuée par la préfecture).

Compte tenu que le montant de la vente du local technique située en ZA a été affectée à ce projet, pour la commune le coût restant sera de l'ordre de 25 000 €.

4.3. ACHAT EPAREUSE

Plusieurs devis : le conseil analyse les 3 devis proposés par GAUTHIER pour une épareuse Khun, par SCAR à Orgelet pour une débroussailleuse FERRI, et CLAAS pour une épareuse ROUSSEAU. 2 matériels restent en lice : FERRI est plus adaptée à la taille de notre tracteur, reconnue en matériel communal et disponibilité dès la mi-septembre, tarif 16 800 € HT, et KHUN matériel plus large et réputation de solidité, tarif de 16 652€ HT avec la reprise de notre ancienne épareuse et paiement à la commande. Le conseil ne retient pas la proposition de CLAAS trop élevée par rapport aux 2 autres (21 000HT et livraison 1^{er} semestre 2026). Le conseil demande à Mme le Maire de renégocier une dernière fois les prix pour départager les 2 autres et l'autorise à signer avec le mieux disant.

5. Autres travaux sur la commune,

Réfections voirie

Travaux Lotissement Cordier et voirie du nouveau lotissement les Lattrets + Chemin piétonnier.

2 devis reçus : Eiffage et SJE Colas, la 3ème entreprise n'a pas donné suite.

Pour des montants respectifs de 44 655 € et 44 548 € HT, avec cependant quelques précisions à obtenir pour chacun : délais d'intervention, méthode et protection des murs, métrés exacts.

Le Conseil demande à Mme le Maire de renégocier une dernière fois les prix pour départager les entreprises et l'autorise à signer avec le mieux disant puisque ce projet est inscrit au budget.

Travaux de récupération eaux pluviales rue Pierre Morel :

L'entreprise Goyard n'a pas pu venir actualiser son devis suite à un décès familial et présenter le projet.

Mme le maire demande au conseil de reconsulter l'entreprise et de prendre le mieux disant après avis de la SOGEDO et du service assainissement car il convient de limiter les rejets d'eau pluviales dans le réseau unitaire

6. Point salle multi-activités

Compteur posé par SBTP en limite de propriété au lieu d'être installé contre le bâtiment.

Le peintre a bientôt terminé, la clôture et portillons restent à poser.

Les habillages sont à faire, la passerelle est à finir de recouvrir.

La place handicapée est aux normes, pente contrôlée par un géomètre. Des difficultés pour raccorder la fibre.

7. Vente de matériel communal

EPAREUSE : 2 propositions d'acquisitions ont été faites

Une à 600 €, une à 1300 €. Le conseil retient la proposition de M. Jean François MILLET à SAUGEOT pour 1300 €.

Débroussailleuse :

La commune dispose de 5 débroussailleuses pour 2 agents et 2 qui ne peuvent plus faire de grandes surfaces. M. Alain Jeunet souhaite acquérir l'une de celles-ci.

Le conseil fixe le prix à 150 €, et permet l'acquisition par M. Alain JEUNET

Une délibération sera prise.

8. Urbanisme et foncier, dont :

- Point par M. Daniel BUISSON 3ème Adjoint sur les dossiers d'urbanisme en cours

1 DIA acceptée (13 rue des Artisans) 4 DIA en cours d'instruction.

Déclarations préalables :

- 7 approuvées pour ravalement de façade, ouvertures diverses, changement tuiles et réparation charpente, isolation extérieure, véranda
- 2 en cours d'instruction : réfection toiture, changement portail

Certificat d'urbanisme en cours d'instruction : projet de construction (route d'Orgelet)

- Rétrocession 54 Grande rue

M. Pierre DEBOUCHE avait sollicité l'acquisition du 54 Grande rue pour agrandir la boucherie et installer un libre-service, ainsi que faire au moins un appartement à l'étage, et s'engager à conserver la location à Mme LEMAGUE. Les communes de Mesnois et Patornay ont validé la vente du bâtiment à M. Pierre Debouche.

Après contact avec l'EPF pour réaliser l'opération, l'EPF nous informe qu'il ne peut vendre directement le bâtiment à M. Pierre DEBOUCHE, il lui faut d'abord vendre à la commune qui le rétrocèdera ensuite à M. Pierre DEBOUCHE

Comme convenu le prix de vente par l'EPF à la commune est celui d'acquisition par l'EPF augmenté de ses frais d'acquisitions et de gestion soit 75 000 € + 8000 € estimés

Une délibération sera prise pour l'acquisition

Il conviendra également de rencontrer les 2 autres communes et M. Pierre Debouche pour valider le prix de vente définitif à celui-ci en tenant compte des frais engagés pour la rénovation du bâtiment et des loyers encaissés. Le conseil valide cette orientation.

9. Entretien des Espaces Naturels Sensibles

Le conseil avait statué favorablement au fait que la gestion des ENS soit réalisée par la communauté de communes en lieu de place de JNE mais aucune délibération n'avait été prise.

Dans le cadre de cette gestion JNE de par ses compétences serait toujours associée.

Le conseil statue favorablement.

Une délibération sera prise.

10. **Demande d'acquisition de parcelles communales**

Lecture du courrier de M. Jacques HERVE pour acquisition parcelle A638 jouxtant la parcelle A730 (où son fils construit)

Le conseil statue défavorablement en raison des projets d'échanges pour aménager le carrefour de la volonté de garder la maîtrise foncière à cet endroit supportant du patrimoine vernaculaire et de la présence des réseaux.

Lecture du mail de M. MOULET et Mme JOLIN pour l'acquisition parcelle A295 jouxtant leur parcelle A274 pour garer leurs véhicules de société.

Le Conseil statue défavorablement afin de garder un espace vert et de plus la parcelle A274 est entièrement constructible depuis le PLUi.

Lecture du mail de Mme VUAILLE qui souhaite acquérir à Poitte la parcelle servant de terrasse à sa maison depuis des décennies. Le conseil statue favorablement au prix de 10€, frais de bornage et acte à la charge de Mme VUAILLE

11. **Achat de garages rue de la Gare**

Deux garages sont en vente rue de la Gare. Compte tenu du projet d'aménagement des rives de l'Ain le conseil statue favorablement à cette acquisition au prix de 2000 € les deux, et valide le fait que le locataire actuel poursuive l'utilisation du garage.

Une délibération sera prise

12. **Télécommunications**

12.1.RODP ORANGE

Comme chaque année il convient de prendre une délibération pour l'encaissement de la Redevance d'Occupation du Domaine Public due par Orange et qui s'élève cette année à 689,23 €.

Le conseil valide à l'unanimité

Une délibération sera prise

12.2. Réunion Prisme

Une réunion d'information est organisée par PRISME chargée du développement de la fibre avec les opérateurs Mardi 16 septembre à 14h00 en mairie. La société se charge de la communication.

13. Personnel, dont :

13.1. Mouvements de personnel : suppression /création de poste, agent technique

Pierre GENETET a présenté sa lettre de démission au 31/07/2025, il convient d'entériner les modifications de postes suivantes en vue de son remplacement :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 28 h / semaine
- Création d'un poste d'agent technique territorial à 17h30 / semaine

Les arrêtés et délibérations seront pris

14. Questions diverses

Lecture des circulaires préfectorales

Commentaire sur les derniers textes ou projets de loi sur les collectivités locales

Lecture de divers courriers et mails reçus : courrier de M. Pierre GIRO sur l'accès à la rivière et les nuisances générées (déchets)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h54

Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.